

**Municipalité : Saint-Siméon**

**Localisation :**



**Superficie :** 56,30 km<sup>2</sup>

**Population :** 1 196 habitants

**Personne contact :**

**Coordonnées :**

Téléphone : 418-534-2155

Courriel : [museon@globetrotter.net](mailto:museon@globetrotter.net)

**Quel type de mesure :**

La municipalité offre un programme incitatif pour la rénovation. Ce programme offre un remboursement des taxes foncières lorsque la nouvelle évaluation foncière est de plus de 10 000\$ après les rénovations et ce pour une durée de trois ans. Ce programme couvre une grande partie du territoire de la municipalité.

**Depuis combien de temps? :**

**Référence légale (extrait de loi s'il y a lieu)**

**Initiateur du projet:**

Le conseil municipal de la municipalité

**Moyens de communication/ publicitaire employés :**

Site Internet : Une description du programme est offerte sur le site de la municipalité

Hôtel de ville : Ceux qui désirent profiter du programme peuvent recevoir de plus amples informations à l'hôtel de ville ou en contactant la mairie

**Moyens financiers :**

La municipalité ne débourse pas de sommes pour ce programme. Elle ne se prévaut pas de la taxe qui résulte des travaux de rénovation.

**Retombées/ application :**

Il est connu que plus une maison est âgée, moins elle est efficace énergétiquement : son isolement n'est plus adéquat, les fenêtres ne sont plus étanches et laissent passer les courants d'air tout comme les portes. Les propriétaires peuvent aussi rencontrer d'autres problèmes comme ces vieux appareils et électroménagers (le four, le réfrigérateur, la fournaise ou le réservoir à eau chaude) qui consomment beaucoup d'énergie ou qui ne fonctionnent plus adéquatement et qui laissent échapper des polluants. Il ne faut pas non plus oublier la robinetterie qui peut fuir.

Bref, en offrant ce programme d'incitatif financier pour la rénovation, la municipalité incite aussi ses citoyens à rénover leur maison et donc de la rendre plus efficace énergétiquement en changeant les appareils électriques désuets, les portes et les fenêtres. Elle pourra aussi émettre moins de polluants si le système de chauffage est remplacé par un plus récent et elle pourra consommer moins d'eau si on répare le système de plomberie ou si l'on change ces robinets qui fuient.

**Conclusions et recommandations :**

La municipalité, pourrait aussi offrir un incitatif plus grand pour ceux qui souhaitent en plus utiliser des matériaux plus respectueux de l'environnement comme des matériaux locaux ou des matériaux recyclés (venant de l'écocentre de Saint-Alphonse par exemple) ou qui souhaitent installer des robinets, des toilettes ou des paumes de douche économes en eau.

**Note/ éléments d'intérêt:**